

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n° 5.2.2 DOCUMENT GRAPHIQUE

Torchamps 1/2 000

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du :
25 juillet 2017

Agence Karine Ruelland architecte urbaniste

LEGENDE

-  Limite de zone
-  Orientation d'aménagement et de programmation au titre des articles L. 151-6 et L. 151-7 du code de l'urbanisme
-  Site Natura 2000
-  Espaces boisés classés au titre des articles L. 113-1 et L. 113-2 du code de l'urbanisme
-  Protection des lisières des bois et forêts de plus de 100 hectares
-  Trame boisée protégée au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
-  Espaces paysagers protégés au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
-  Alignements d'arbres protégés au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
-  Bâti protégé au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme
-  Périmètre de protection des silos
-  Emplacements réservés au titre de l'article L. 151-41 du code de l'urbanisme
-  Cheminement piétonnier protégé au titre de l'article L. 151-38 du code de l'urbanisme

